

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 octobre 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Bernard SARDA, Gérard TARDIEU, Gilles GAUTHIER Sandrine RICHOU, Catherine MIAILHES, Eric BLANC, Dominique AZEMA.

Pouvoirs : Marcel COMPE donne pouvoir à Jean ESCOLA, Anne-Sophie LEDOYEN à Georges COMBES

Absents : Anne-Sophie LEDOYEN, Marcel COMPE, Martin WYNIARD, Jean-Claude PECH.

-1- Désaffectation d'un chemin communal : engagement de l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 18 février 2013 le principe de la désaffectation d'une partie du chemin rural n° 29 dit "de Mailhac à Narbonne" situé au lieu dit "Le Vergel" à été adopté.

Il indique qu'il y a lieu de lancer la procédure d'enquête publique afin de constater la désaffectation effective de cette voie enclavée entre 2 parcelles appartenant au même propriétaire.

Il propose que cette enquête publique d'une durée de 15 jours soit menée en même temps que l'enquête publique relative à la modification n° 5 du PLU par le même enquêteur soit Mme Isabelle MARTY.

Le conseil Donne pouvoir au Maire pour signer l'arrêté qui désigne le commissaire enquêteur et lancer l'enquête publique pour la désaffectation en vue de la vente de la partie du chemin rural n°29 cadastrée sous le n° D 665 d'une superficie du 9 ares 72.

-2- Amortissement subventions d'équipement allouées par la CDC

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la dissolution de la communauté de communes du Sud Minervois, la commune a été attributaire d'une fraction des subventions d'équipement allouées par la CDC à la réalisation du centre social et culturel ainsi que la cession de la Toulousaine des Farines.

Ces subventions devant être obligatoirement amorties, il demande au conseil de déterminer la durée d'amortissement.

Le Conseil décide que la durée d'amortissement des subventions sera de :

- 10 ans pour le fonds de concours du CAC**
- 1 an pour la cession de la Toulousaine des Farines**

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures.